

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux Installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <b>04 MAI 2016</b>	Dossier complet le <b>18 MAI 2016</b>	N° d'enregistrement <b>2016-1946</b>

**1. Intitulé du projet**

Projet de réfection des enrochements et reprise de la cale du Marais Girard à Brétignolles sur Mer

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Christophe CHABOT, Président de la Communauté de Communes  
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

RCS / SIRET

2 0 0 0 2 3 7 7 8 0 0 0 1 8

Forme juridique Communauté de Communes

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public  
maritime et sur les cours d'eau.

e) Construction ou extension d'ouvrages et aménagements côtiers  
destinés à combattre l'érosion ou reconstruction d'ouvrages ou  
aménagement côtiers anciens, et travaux maritimes susceptibles  
de modifier la côte par la construction, notamment de digues,  
môles, jetées et autres ouvrages de défense contre la mer,  
d'une emprise totale inférieure à 2 000 mètres carrés.

Réfection de l'ouvrage en enrochements en place et reprise de la cale de mise  
à l'eau avec modification de son emprise.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Le projet consiste à reprendre l'ouvrage en enrochements et la cale qui ont été dégradés suite aux derniers événements climatiques. L'ouvrage en enrochements conserve les mêmes caractéristiques mais épaulera la cale d'accès dont son emprise sera modifiée afin d'être moins exposé aux aléas maritimes.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est d'une part de remettre en état l'ouvrage en enrochements et la cale d'accès et d'autre part de modifier cette cale d'accès afin de limiter son exposition aux aléas maritimes. La cale sera épaulée par l'enrochement et alignée le long de l'ouvrage pour réduire voire supprimer les points durs sur l'estran.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Les travaux nécessaires au projet se dérouleront sur une durée prévisionnelle de 20 jours avant la saison estivale 2016.

Ils consistent à :

- Démontez l'ouvrage en enrochements existant et stocker les blocs;
- Terrasser les matériaux impropres (tout venant et géotextile restant);
- Démolition de la cale et de ses fondations avec évacuation des matériaux;
- Mise en place d'enrochements (existant+apport au besoin);
- Reconstruction et intégration d'une nouvelle cale d'accès le long de l'ouvrage en enrochements.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'enrochement sera consolidé et protégera de l'érosion.

La cale sera alignée avec l'ouvrage en enrochements et sera moins exposée aux houles.

La cale permettra un accès à l'estran pour les piétons et pour les petits engins d'entretien.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'occupation temporaire du DPM pour la cale et l'enrochement (régularisation)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Examen au cas par cas préalable à l'étude d'impact (Alinéa 10-e Article R122-2)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet :	Environ 160 m <sup>2</sup>
Emprise supplémentaires sur le DPM :	Environ 40 m <sup>2</sup>
Largeur de la cale :	3 m
Pente de la cale :	10 %
Cote de l'enrochement :	6m NGF

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Plage du Marais Girard sur la commune de Brétignolles sur Mer dans le département de Vendée (85)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 1 ° 51 ' 52.7" W Lat. 46 ° 36 ' 57.6" N

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Commune de Brétignolles sur Mer

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?** Oui  Non
- 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?** pas d'AOT existant (régularisation en cours)
- 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?** Oui  Non
- Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation des sols du projet est zone urbanisée et une zone littorale et maritime

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oul  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Brétignolles-sur-Mer a été approuvé le 11 mai 1998. Sa dernière modification date du 15 mai 2012.

Règlement applicable à la zone du projet :

- la zone NDL (aménagement et équipement sans hébergement, structurants liés au tourisme ou aux loisirs, à l'accueil du public ou à l'information ou au confort du public, à la bonne gestion de l'espace)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oul  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Brétignolles sur Mer
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Brétignolles sur Mer est couverte par le Plan de Prévention des Risques Littoraux du " Pays de Monts" approuvé depuis le 30 mars 2016. N° arrêté Préfectoral : 16-DDTM85-81
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se trouve à proximité de la zone ZNIEFFII "DUNES, FORET, MARAIS ET COTEAUX DU PAYS D'OLONNE"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréiez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	X		La destruction de la cale d'accès et la refecton des enrochements produira des gravats (matériaux inertes). Ceux-ci seront évacués dans un centre agréé.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X		Les matériaux utilisés seront au maximum des matériaux locaux. Ils seront principalement nécessaire pour la réfection de l'ouvrage en enrochement. Ils seront neutres et compatibles avec la zone du projet et n'auront aucun impact sur les ressources. Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol du site.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Environs 20m <sup>2</sup> seront restitués au domaine public maritime. Une surface de 60m <sup>2</sup> sur le domaine public maritime est nécessaire pour modifier la cale d'accès. Soit 40m <sup>2</sup> de surface consommé sur le domaine public maritime.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Zone de sismicité 3 sur le commune de Brétignolles sur Mer d'après le site <a href="http://www.prim.net">www.prim.net</a>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	X		Le projet sera source de bruit en phase de travaux (engins de chantier) faibles et temporaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X		
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Pendant la phase de travaux la dépose des ouvrages produira des déchets inertes (gravats, enrochements et ancien géotextile). Il s'agit d'un impact négligeable. En phase d'exploitation, il n'y aura aucun rejet d'effluents.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Durant la phase de travaux, l'accès plage sera fermé. Une déviation pour les promeneurs sera mise en place.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui      Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui      Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	Extrait du plan de zonage de POS de Brétignolles sur Mer, rattaché au 5.1 Vue en coupe du projet, rattaché au 4.3 et 4.5	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Givrand

le, **03 MAI 2016**

Signature Le Président,  
Christophe CHABOT

